



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 56339

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme fait part à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille de sa grave inquiétude face au problème de la pauvreté. Les statistiques sont alarmantes, elles révèlent qu'aujourd'hui 4,5 millions de personnes vivent en France sous le seuil de pauvreté. 1,6 million de personnes vivent dans des conditions de logement inadmissibles, sans douche ni toilettes, et 500 000 personnes vivent en hôtel, en meublé ou en sous-location dans des logements sans aucun confort. L'accès aux soins des personnes pauvres a certes progressé très sensiblement avec la CMU mais ces personnes sont plus souvent malades et ont recours tardivement aux soins. Le chômage et les emplois précaires, particulièrement chez les jeunes, les très faibles revenus de certains retraités, l'emploi à temps partiel, faiblement rémunéré, des femmes à la tête de familles monoparentales, sont des facteurs qui accentuent de plus en plus ces situations de grande pauvreté et d'exclusion. Les enfants sont les premières victimes de cette pauvreté, qui met en péril leur développement et leur éducation, en raison du manque de moyens et de soins. Dans certaines de nos grandes villes vivent de plus en plus nombreuses les personnes sans domicile fixe. Tout cela est malheureusement intolérable et mériterait que le Gouvernement amplifie ses efforts pour lutter contre la pauvreté sur tout le territoire national. Sachant que le traitement de la pauvreté des familles est un objectif prioritaire de la future conférence de la famille dans le prolongement du plan de cohésion sociale, il lui propose de faire également de la pauvreté une grande cause nationale. Il lui demande de bien vouloir lui exprimer son sentiment sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56339

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 727